

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICE
passé "selon la procédure adaptée"

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE LA PETITE PIERRE**

***Maintenance préventive et curative
des installations techniques
du château de Lichtenberg
et de la Maison de l'Eau et de la Rivière***

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de réception des offres : mercredi 25 août à 12 heures

SOMMAIRE

Article 1 – Identifiant de la personne publique contractante et objet du marché	
1.1 – Personne publique contractante :	4
1.2 – Objet du marché :	4
Article 2 – Contenu du dossier	4
Article 3 – Condition de la consultation	
3.1 – Composition des candidatures :	4
3.2 – Mode de consultation :	4
3.3 – Variantes :	5
3.4 – Délai d'exécution :	5
3.5 – Modifications de détail au dossier de consultation :	5
3.6 – Délai de validité des offres :	5
3.7 – Mode de règlement du marché :	5
3.8 – Spécificités du marché :	5
Article 4 – Déroulement de la procédure	
4.1 – Avis d'appel public à la concurrence :	5
4.2 – Visite préalable des sites :	6
4.3 – Présentation et constitution des offres :	6
4.4 – Envoi des candidatures :	6
4.5 – Analyse des offres :	7
4.6 – Séance de questions / réponses :	7
Article 5 – Suites réservées à la consultation	
5.1 – Mission confiée au titulaire :	7
Article 6 - Instance chargée des procédures de recours	
Article 7 – Renseignements complémentaires	

Article 1 – Identifiant de la personne publique contractante et objet du marché :

1.1 – Personne publique contractante :

Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre
2A rue du Château
67290 La Petite Pierre
Tél. : 03 88 70 42 07 - Fax : 03 88 70 40 09
Email : infos@cc-paysdelapetitepierre.fr
Le représentant du pouvoir adjudicateur est Monsieur le Président de la
Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre.

1.2 – Objet du marché :

L'objet de la présente consultation concerne la mise en place d'un contrat de maintenance préventive et curative, pour une durée de un an renouvelable deux fois, des installations techniques des sites suivants :

Château de Lichtenberg
67340 LICHTENBERG

Maison de l'Eau et de La Rivière
Etang du Donnenbach
Route de La Petite Pierre
67290 FROHMUHL

La liste des installations concernées et des prestations demandées est détaillée dans les deux Cahiers des Charges Particulières joints au présent document.

Article 2 – Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- L'Acte d'Engagement (AE)
- Le Cahier des Charges Particulières - Château de Lichtenberg
- Le Cahier des Charges Particulières - Maison de l'Eau et de la Rivière

Article 3 – Condition de la consultation :

3.1 – Composition des candidatures :

Afin de réaliser les prestations du marché, les candidats devront détenir toutes les compétences requises pour intervenir sur les matériels indiqués dans le Cahier des Charges Particulières.

3.2 – Mode de consultation :

Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

3.3 – Variantes :

Les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

3.4 – Délais d'exécution :

Les délais d'intervention des prestations sont fixées dans l'acte d'engagement, article 5.

3.5 – Modifications de détail au dossier de consultation :

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

3.6 – Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent vingt) à compter de la date limite de remise des offres.

3.7 – Mode de règlement du marché :

Les sommes dues au titre du présent marché seront payées dans un délai global conforme aux dispositions de l'article 98 du code des marchés publics à savoir :

- Trente (30) jours.

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

3.8 – Spécificités du marché :

- Intervention sur deux sites :
 - Château de Lichtenberg (Lichtenberg)
 - Maison de l'Eau et de la Rivière (Frohmuhl)

4 – Déroulement de la procédure :

4.1 – Avis d'appel public à la concurrence :

La sélection débute par un avis d'appel public à la concurrence avec une insertion partielle dans les DNA, une publication sur le site internet de la Communauté de Communes et l'affichage sur le panneau d'affichage de la Communauté de Communes.

Un Règlement de Consultation ainsi que l'ensemble des pièces du dossier de consultation seront remis gratuitement à tout candidat qui en fera la demande par courriel, par écrit ou par fax à :

Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre
2A rue du Château
67290 La Petite Pierre
Tél. : 03 88 70 42 07 - Fax : 03 88 70 40 09
Email : infos@cc-paysdelapetitepierre.fr

Les candidats peuvent également télécharger l'ensemble des pièces du dossier de consultation sur le site internet de la Communauté de Communes : www.cc-paysdelapetitepierre.fr

4.2 – Visite préalable des sites :

Une visite préalable des deux sites est imposée pour pouvoir participer à la consultation.

4.3 – Présentation et constitution des offres :

Les dossiers des candidats seront entièrement rédigés en langue française. L'offre comprendra les éléments suivants :

- La lettre de candidature et présentation du candidat (ou DC4)
- Les renseignements conformes à l'article 45-1 du code des marchés publics :
- Présentation des compétences du candidat,
 - * Références d'études ou de réalisations en rapport avec l'objet du marché (se limiter à 5 références sur les 5 dernières années), pour chaque référence il sera précisé les points suivants :
« commune et lieu d'exécution, objet de la prestation, définition précise des missions effectuées, montant des travaux de la référence citée »,
- Les renseignements conformes aux articles 45-2 et 45-3 du code des marchés publics (ou DC5),
- L'acte d'engagement (AE) complété et signé par les représentants qualifiés qui seront signataires du présent marché,
- Le cahier des clauses particulières accepté sans modification,
- Un mémoire justificatif quant aux qualités et capacités du candidat :
 - * présentation de l'équipe, qualification de chacun des membres de l'équipe projet et rôle de chacun (tableau détaillé)
 - * approche envisagée pour mener à bien l'étude : brève note présentant la compréhension du projet et l'approche que le candidat se fait de l'opération,
 - * les moyens et méthodes envisagés pour la communication avec les élus.

4.4 - Envoi des candidatures et des offres :

Les candidats devront remettre leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

« Maintenance préventive et curative des installations techniques du château de Lichtenberg et de la Maison de l'Eau et de la Rivière »
« Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Lieu et date limite de réception des offres :

Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous contre récépissé ou envoyés par la poste par pli recommandé avec accusé de réception postal. Elles devront parvenir à destination avant les dates et heures limites indiquées en page de garde du présent règlement de Consultation à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre
2A, rue du Château
67290 La Petite Pierre

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les dates et heures limites fixées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leur auteur.

4.5– Analyse des offres :

Toutes les offres seront analysées par le Maître d'Ouvrage selon les critères de jugement qui seront, par ordre décroissant, les suivants :

- Adéquation des moyens techniques et humains aux besoins de la prestation : qualification et références des intervenants (60%),
- Prix proposé (40%).

A l'issue de cette analyse, un classement sera établi et le marché sera attribué à l'offre considérée comme étant économiquement la plus avantageuse.

4.6– Séance de questions / réponses :

La Maîtrise d'Ouvrage se réserve éventuellement la possibilité de rencontrer et négocier, avec tout ou partie des candidats, au cours d'une séance de questions / réponses avant d'attribuer le marché.

5 – Suites réservées à la consultation :

5.1 – Mission confiée au titulaire :

Le prestataire retenu aura en charge la mission suivante :

Marché de prestation de service pour la maintenance préventive et curative des installations techniques des sites du château de Lichtenberg et de la Maison de l'Eau et de la Rivière.

6 – Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg.

7 – Renseignements complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser au secrétariat de la

Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre
2A rue du Château
67290 La Petite Pierre
Tél. : 03 88 70 42 07 - Fax : 03 88 70 40 09
Email : infos@cc-paysdelapetitepierre.fr

**Le Président de la Communauté de
Communes du Pays de La Petite Pierre
Gaston DANN**